

013/004

L'AN DEUX MILLE TREIZE
LE 20 FEVRIER à 18 heures

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS.

Présents : Danièle BORDAIS, Joseph POMAR, Yvette PAZ, Henri FRAISSE, Marie-Françoise JOURNES, Bernard DOAT, Martine PALMIERO, Germinal GRINO, Dominique DUASO ORTAS.

Absents : Jean-Marie BIRBES, M.EDDAH

Excusées : Michèle RIEUX, Danielle CONDO, Paulette VERGNES, Betty FOURNIER

FETE DE LA SOLIDARITE 2013 : TARIFS REPAS

Danièle BORDAIS, Vice-Présidente, informe l'Assemblée que la Fête de la Solidarité organisée en partenariat avec les Associations Caritatives et Humanitaires au profit des plus démunis sera reconduite pour l'année 2013. A cette occasion, un repas dansant sera organisé.
Le tarif des repas doit être fixé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs des repas à savoir :

- 15 Euros : tout public,
- 3 Euros : public en difficulté,
- Gratuité pour les enfants de moins de 16 ans.

Les montants de l'encaissement seront inscrits au compte 7713 du Budget 2013 du CCAS.

DONNE POUVOIR à la Présidente et Vice-Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture.
Publié le 21 février 2013.

La Présidente
Michèle RIEUX.

